

069 – 2023 - COMMANDE PUBLIQUE – Modification de contrat en cours d'exécution n°1 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage n°20ENVT421 pour un contrat de performance énergétique (CPE) sur les gymnases

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation d'attribution de pouvoir accordée à la Présidente par les délibérations du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 et du 03 octobre 2022,

Vu le marché n°20ENVT421 pour la mission de maîtrise d'ouvrage pour un contrat de performance énergétique des gymnases notifié au groupement d'entreprises AMSTEIN+WALTER SAS et LLC et associés le 12/03/2021 d'une durée allant de la date de la notification du marché jusqu'à la fin d'une période de 3 ans à compter de la réception des travaux.

Le marché se compose d'une tranche ferme comprenant l'étude de faisabilité et de cadrage du contrat de performance énergétique et d'une tranche optionnelle liée à la rédaction du DCE, l'assistance au déroulement de la consultation et l'assistance en phase suivi et exécution du DCE.

Les missions relevant de la tranche ferme ont été réceptionnées.

Afin de poursuivre l'opération jusqu'à son terme, le présent avenant a pour objet d'acter l'exécution des missions de la tranche optionnelle, d'inclure dans le contrat une clause de révision de prix comme le prévoit la réglementation et de fixer les modalités de règlement des comptes de la tranche optionnelle.

Le présent avenant est sans incidence sur le montant et les prix unitaires du marché.

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent maintenues.

Madame la Présidente de la communauté de Communes pays d'Évian - vallée d'Abondance :

- **APPROUVE la modification de contrat en cours d'exécution n°1 relative à la réalisation de la tranche optionnelle et la fixation des modalités de son exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat de performance énergétique des gymnases.**

Publier, le 13 novembre 2023



Josiane LEI
Présidente

Reçu en Sous-Préfecture, le 13 novembre 2023

Mise en ligne le 13 novembre 2023